



Puis-je travailler plus de 3 jours fériés ?

Par **Fanst01**, le **07/05/2016** à **17:48**

Bonjour,

Etant manucure, je dépends de la convention collective parfumerie esthétique 3123 (idcc 3032). Mon employeur nous propose de travailler les tous les jours fériés non chômés. Etant donné que l'on est rémunéré 50% de plus dans ma branche, je suis très intéressée par la proposition. Je voudrais savoir si je peux accepter cette proposition et travailler tous les jours fériés, sachant que dans ma convention collective il est précisé que "le nombre de jours fériés travaillés est limité à 3"...

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **07/05/2016** à **20:46**

Bonjour,

Vous pouvez toujours, si cela vous intéresse, outrepasser les dispositions protectrices de la Convention Collective applicable si l'employeur ne crains pas que vous exerciez un recours ensuite...